

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du dix février deux mille vingt-cinq

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	4	2	4

Objet :  
FI-8  
Budget Primitif 2025  
Forêts

**PRÉSENTS :** Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER

**REPRÉSENTÉS :** Christine PIQUET (pouvoir à Jacques VAREYON), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER, (pouvoir à Fanny RIPPE), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ)

**ABSENTS :** Christine PITTI, Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Jean-Jacques MATZ est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, propose au Conseil municipal, conformément au rapport annexé :

- D'arrêter les dépenses et les recettes comme suit (y compris les opérations d'ordre) du Budget Primitif 2025 des forêts :

BUDGET ANNEXE DES FORETS

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Ecritures réelles	230 778.00 €	238 250.00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	206 250.00 €	
Chapitre 012 – Charges de personnel	5 570.00 €	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	10 958.00 €	
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	5 000,00 €	
Chapitre 68 – Dotations aux provisions	3 000.00 €	
Chapitre 70 – Produits des domaines		235 250.00 €

Objet :  
FI-8  
Budget Primitif 2025  
Forêts

Chapitre 78 – Reprises sur provisions		3 000.00 €
<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>18 124.00 €</b>	<b>10 652.00 €</b>
<b>TOTAL fonctionnement</b>	<b>248 902.00 €</b>	<b>248 902.00 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Ecritures réelles</b>	<b>7 472.00 €</b>	-
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	7 472.00 €	
<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>10 652.00 €</b>	<b>18 124,00 €</b>
<b>TOTAL investissement</b>	<b>18 124.00 €</b>	<b>18 124.00 €</b>
<b>TOTAL budget</b>	<b>267 026.00 €</b>	<b>267 026.00 €</b>

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'arrêter les dépenses et les recettes, y compris les opérations d'ordre, du Budget Primitif 2025 des forêts, comme indiquées ci-dessus.

Fait à Oyonnax, le 10 février 2025

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1  
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **11 FEV. 2025**
- par sa publication le **11 FEV. 2025**

Le Maire

